

POLITIQUE CULTURELLE DE LÉVIS

*Ville de nature
et de culture*

3

Portrait de la nouvelle ville de Lévis

- 3.1 Portrait géographique et socioéconomique
- 3.2 Portrait du secteur culturel à Lévis

4

Enjeux culturels de Lévis

5

Fondements, principes directeurs et rôles de la Ville

- 5.1 Les fondements
- 5.2 Les principes directeurs
- 5.3 Les rôles de la Ville

6

Secteurs d'intervention culturelle

- 6.1 Objectifs du secteur des arts et lettres
- 6.2 Objectifs du secteur des bibliothèques
- 6.3 Objectifs du secteur du patrimoine et de l'histoire
- 6.4 Objectifs du secteur du tourisme culturel

DIVERSITÉ ET RICHESSE DE LA CULTURE LÉVISIENNE

*Visages taillant l'étoffe
de leur domaine et de leur drapeau
musique d'ombres merveilleuses*

*Semblable et fier
né du torrent
je veux déposer sur la rive un baiser
en guise de signature*

*Lampe de sanctuaire
étoile d'or dans la nuit
agglutinations d'hommes
sous la convergence du beau
murs suintant la noblesse
ciment d'une nouvelle vigueur
aux yeux du soleil
chaudière aux lointaines racines
jetant écume aux vagues du fleuve*

*Né du torrent
je veux déposer sur la rive un baiser
en guise de signature*

*Des possibles émergent
le désir de créer éclate
des mots naissent des notes chantent
des jambes et des bras se délient
des lignes de souffrance ou de tendresse
coulent et charment
une force jaillit
La vie recommence*

Baisers sur la rive en guise de signatures

Guy Laguë
Lévis, quartier Charny

Mot du maire



En tant que maire de Lévis, il me fait plaisir de vous présenter ce document qui marque un jalon important dans le développement de notre ville. L'adoption par le conseil municipal de la *Politique culturelle* est le résultat d'une large consultation entreprise dès l'automne 2002 auprès des organismes culturels, des artistes ainsi que des citoyens et citoyennes impliqués à divers titres dans le domaine culturel. Ceux-ci ont eu l'occasion de s'exprimer plus précisément lors du Sommet de Lévis en mai 2003 ainsi que lors de la séance de consultation publique sur l'avant-projet de politique culturelle déposé par la Commission consultative de la culture.

Par cette politique, la Ville de Lévis affirme haut et fort que la culture a un rôle de premier plan à jouer en regard de l'identité lévisienne, dans l'épanouissement des individus de même que dans le développement social, économique et touristique de la ville. Cette politique indique de plus que la Ville de Lévis entend jouer un rôle clef en ce domaine, dans une municipalité où la vie artistique et culturelle est en plein essor. La *Politique culturelle* répond également aux attentes de l'ensemble de la population et des organismes culturels, en ce qu'elle vient circonscrire et clarifier la vision, les orientations et les objectifs de la Ville en matière de culture.

Cette politique, qui sera désormais le point d'ancrage du développement culturel de la ville, n'aurait pu être réalisée sans l'excellent travail des conseillers et conseillères : M. Pierre Brochu, président de la Commission consultative de la culture, M^{me} Lise Brochu-Asselin, M^{me} Béatrice Demers et M. Guy Dumoulin. Je tiens de plus à remercier les Lévisiens et Lévisiennes de même que les organismes qui ont participé aux diverses étapes du processus de consultation mis en place par la Ville. Grâce à leur généreuse contribution, la Ville de Lévis sera en mesure de poursuivre son développement dans l'harmonie, en intégrant toute la richesse de notre milieu culturel, artistique et patrimonial.

Le maire de Lévis,

Jean Garon

Mot du président



C'est avec grand plaisir et un intérêt soutenu qu'à titre de président de la Commission consultative de la culture, j'ai participé à toutes les étapes qui ont mené à l'élaboration de la première *Politique culturelle* de la Ville de Lévis et à son adoption par le conseil municipal. L'appui et les judicieux conseils des membres de cette commission, M^{me} Béatrice Demers, M^{me} Lise Brochu-Asselin et M. Guy Dumoulin, ont grandement contribué à la réalisation de ce projet. Je tiens de plus à souligner la contribution du maire de notre Ville, M. Jean Garon, qui a toujours démontré une très grande sensibilité pour le développement du secteur culturel et dont l'implication a permis la réalisation de plusieurs projets à caractère culturel.

La qualité des interventions des artistes, des organismes culturels ainsi que des citoyens et des citoyennes de notre ville lors des consultations publiques tenues par la Commission consultative de la culture font en sorte que ce document reflète avec justesse la réalité et les attentes de notre milieu. Je suis persuadé que cette politique deviendra un élément unificateur de la nouvelle Ville de Lévis, puisqu'elle s'inspire des forces et des caractères particuliers des différents quartiers qui la composent.

La *Politique culturelle* de la Ville prend sa source dans un milieu où est inscrit l'attachement aux valeurs culturelles et artistiques de même qu'à un patrimoine riche et diversifié. Cette politique porte aussi la marque du dynamisme de nos artistes, de nos organismes culturels, de nos bénévoles et de notre population, dont la contribution est indispensable à la création d'une vie culturelle des plus féconde. Je les remercie de leur participation aux consultations qui ont mené à l'adoption de cette politique et je suis assuré qu'ils soutiendront sa mise en œuvre.

La *Politique culturelle* de la Ville de Lévis représente un outil privilégié pour la Commission consultative de la culture, dont la mission sera maintenant d'assurer l'atteinte des objectifs de cette politique ainsi que le maintien d'un dynamisme qui est tout à l'honneur de notre milieu.

Pierre Brochu

Conseiller municipal

Président de la Commission consultative de la culture



Préambule

La *Politique culturelle* prend ses assises dans la démarche de planification stratégique réalisée par la Ville de Lévis en 2003. Dans le contexte de cette démarche, les membres de l'atelier thématique « Arts, culture, patrimoine et paysage » ont soumis une vision d'avenir qui rejoint les aspirations du milieu culturel et qui trace le chemin vers l'excellence. Inspirée de cette vision, une orientation générale a été définie pour le secteur de la culture et fait partie intégrante de la planification stratégique de la Ville de Lévis.

La vision d'avenir¹

Lévis, ville culturelle par excellence

La ville de Lévis est une terre d'accueil aux initiatives culturelles. Les conditions de réalisation sont idéales et les spécificités propres à la culture sont respectées.

La culture est intégrée à toutes les dimensions de la vie collective. La ville de Lévis projette, attire et rayonne grâce à une vitalité culturelle forte, qui en fait son élément distinctif.

La culture est accessible à l'ensemble de la population qui participe activement à la vie culturelle locale et les artistes du milieu sont reconnus.

La culture est un élément indispensable à la qualité de vie des citoyens.

L'orientation générale²

Intégrer la culture au quotidien des Lévisiennes et des Lévisiens en favorisant une diversité d'activités artistiques et culturelles accessibles à toutes et à tous, en mettant en valeur les artistes et la relève artistique et en soutenant une vie artistique et culturelle riche et féconde. Reconnaître, conserver, enrichir, mettre en valeur, transmettre et promouvoir l'ensemble de nos patrimoines et intégrer ces éléments identitaires forts dans le développement d'activités contribuant à affirmer le sentiment d'appartenance des citoyennes et des citoyens.

^{1,2} Orientation « Culture et éléments identitaires », *Planification stratégique*, Ville de Lévis, 2003.

1. Introduction

Afin d'assurer le développement cohérent du secteur culturel, de définir une vision d'avenir et de clarifier son rôle dans ce domaine, la Ville de Lévis présente sa politique culturelle. Celle-ci s'appuie sur un vaste exercice de consultation qui permet d'établir les jalons de l'intervention culturelle sur le territoire et de définir les grandes orientations.

En se dotant d'une politique culturelle, la Ville de Lévis veut souligner l'importance de la culture dans le développement social, économique et touristique de sa communauté et vient réaffirmer la contribution essentielle de la culture à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

La culture est une composante essentielle de l'épanouissement des individus et de la collectivité. Elle est également un facteur d'identité, de spécificité et de différenciation qui permet à la collectivité de se définir, de se distinguer et d'affirmer sa personnalité. Voilà donc pourquoi la culture contribue si efficacement à accroître le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyennes et des citoyens pour leur milieu de vie.

Inspirée par une vision d'avenir portant les aspirations culturelles du milieu, la *Politique culturelle* présente la démarche qui a conduit à l'élaboration de la politique, le portrait géographique et socioéconomique de la nouvelle ville ainsi que le portrait du secteur culturel à Lévis. En trame de fond, huit enjeux donnent le ton aux objectifs sectoriels tout en favorisant la convergence et la cohésion des interventions autour de dénominateurs communs tels que l'accès et la participation, l'information et la promotion, la sensibilisation du milieu et le positionnement de Lévis comme pôle de développement culturel.

La présente politique précise les fondements et les principes sur lesquels se baseront les interventions culturelles de la Ville de Lévis aux cours des prochaines années. Elle définit également le rôle que la Ville entend jouer pour favoriser l'essor culturel de son milieu. Finalement, dans le respect des spécificités propres à la culture, la *Politique culturelle* précise les objectifs poursuivis dans quatre secteurs d'intervention, soit les arts et les lettres, les bibliothèques, le patrimoine et l'histoire et le tourisme culturel.



2. Présentation de la démarche

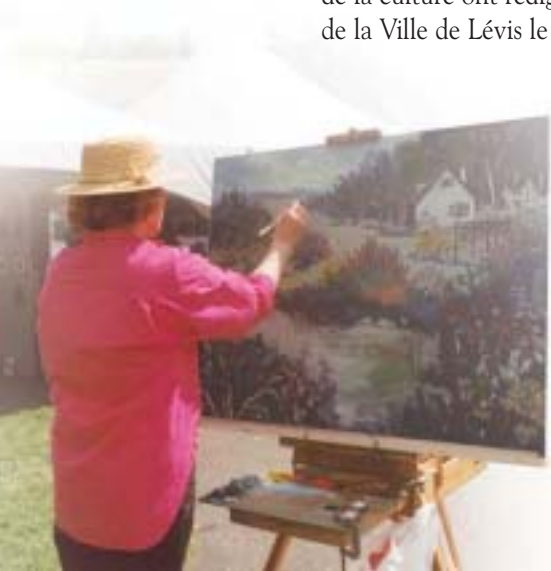
En 2002, la nouvelle Ville de Lévis entreprenait une démarche de planification stratégique dans le but de se doter d'un outil crédible et concerté de planification qui a mobilisé vingt-quatre ateliers thématiques. L'atelier thématique « Arts, culture, patrimoine et paysage » était composé d'une quinzaine de personnes représentant divers organismes culturels, intervenants du milieu et partenaires régionaux, sous la coordination de la Commission consultative de la culture.

Le secteur culturel a profité de cette démarche pour établir son diagnostic. Les travaux se sont poursuivis et ont mené à l'établissement d'une vision d'avenir, d'orientations sectorielles et d'objectifs à mettre en priorité lors du Sommet de mai 2003, qui réunissait les principaux acteurs sociaux, économiques et politiques du milieu.

La politique culturelle prend donc ses assises dans les résultats de la planification stratégique et également en considérant les besoins exprimés lors des diverses consultations effectuées auprès d'organismes culturels, d'artistes lévisiens, d'usagers de bibliothèques et de citoyennes et de citoyens. Ces consultations ont commencé au cours de l'année 2002 pour se compléter avec une soirée de consultation publique et le dépôt de mémoires à la Commission consultative de la culture en octobre 2003.

Les membres de la Commission consultative de la culture ont pris en considération les orientations privilégiées dans les politiques culturelles des ex-villes de Lévis, de Saint-Nicolas et de Saint-Romuald.

Largement inspirés par les travaux des membres de l'atelier thématique « Arts, culture, patrimoine et paysage » de la planification stratégique et par la contribution significative des artistes, des organismes ainsi que des citoyennes et des citoyens dans le contexte des consultations publiques, les membres de la Commission consultative de la culture ont rédigé la *Politique culturelle* qui a été adoptée par le conseil de la Ville de Lévis le 9 février 2004.



3. Portrait de la nouvelle ville de Lévis

3.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET SOCIOÉCONOMIQUE

La ville de Lévis fait partie de la région Chaudière-Appalaches et en constitue le principal pôle de développement économique et urbain. Elle est limitrophe à la ville de Québec, capitale nationale et ville du patrimoine mondial, qui jouit d'une grande notoriété sur le plan culturel. La nouvelle Ville de Lévis est née du regroupement des 10 ex-municipalités suivantes : Lévis, Pintendre, Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, Saint-Romuald, Saint-Jean-Chrysostome, Charny, Sainte-Hélène-de-Breakeyville, Saint-Rédempteur, Saint-Nicolas et Saint-Étienne-de-Lauzon.

Le territoire de la nouvelle ville de Lévis couvre une superficie de 444 km² dont 45 km en bordure du littoral. Des 444 km² formant la ville de Lévis, 10 % sont urbanisés, 48 % sont cultivés et 36 % sont forestiers, alors que les milieux humides comptent pour 6 % du territoire. Lévis se démarque donc par une bordure fluviale attrayante, ponctuée de nombreux parcs et d'espaces publics aménagés offrant des vues spectaculaires. Par rapport à la région Chaudière-Appalaches, la ville de Lévis bénéficie d'une position géographique stratégique et constitue un important pôle de services et d'emplois qui exerce une attraction sur l'ensemble du territoire régional.

La population de la ville de Lévis est de 126 000 habitants, ce qui représente 31 % de la population de la région Chaudière-Appalaches. La nouvelle ville de Lévis est composée de 35 095 familles et l'âge moyen de sa population se situe à 36,2 ans, soit un peu plus jeune que l'âge moyen de la population du Québec. La population de Lévis se caractérise également par un taux de scolarisation plus élevé que la moyenne du Québec et par un revenu moyen par ménage un peu inférieur au revenu moyen par ménage de l'ensemble du Québec.





3.2 PORTRAIT DU SECTEUR CULTUREL À LÉVIS

Au moment du regroupement des municipalités, toutes les villes offraient des services de bibliothèque, cependant, seulement trois municipalités s'étaient dotées d'une politique culturelle et disposaient de ressources affectées aux arts et au patrimoine. Cette situation n'est pas étrangère au fait que, dans l'histoire récente du loisir au Québec, la majorité des villes ont d'abord mis en place des réseaux complets d'équipements récréatifs afin de desservir les clientèles sportives, et ce, grâce au soutien de l'État, avant de développer le secteur culturel.

Avec l'adoption de la Politique culturelle du Québec en 1992, le développement culturel des villes s'est accru. Par cette politique, le gouvernement du Québec attribuait aux municipalités un rôle primordial comme partenaires du développement culturel. Depuis, les municipalités sont de plus en plus appelées à intervenir dans plusieurs volets importants du développement culturel. Les interventions culturelles sur le territoire de la nouvelle ville, bien que présentant des acquis très importants, se sont toutefois avérées inégales au cours des dernières années.

Depuis la création de la nouvelle ville, l'offre d'activités culturelles est ouverte à tous les citoyennes et citoyens. On constate une tendance vers l'accroissement de la consommation et de la pratique d'activités culturelles. L'augmentation importante de l'achalandage aux événements et activités culturelles confirme le besoin de la population quant à ce type d'activité.

Lévis est caractérisée par un milieu culturel dynamique à fort potentiel. Plus de 300 artistes avec une pratique artistique variée, 150 spectacles présentés annuellement attirant plus de 13 000 spectateurs ainsi qu'une quarantaine d'expositions admirées par près de 11 000 visiteurs. Une dizaine d'événements culturels dont l'achalandage dépasse les 200 000 visiteurs annuellement comptent parmi les attraits touristiques du milieu.

La Ville de Lévis dispose d'un réseau de onze bibliothèques fréquentées par 42 000 abonnés. Il y a également un important potentiel d'alliance et de partenariat avec un peu plus d'une centaine d'organismes culturels du milieu qui participent et se mobilisent pour le développement de la culture.

Pas moins de 350 ans d'histoire et de patrimoine colorent le paysage de la nouvelle ville. La diversité et la richesse des éléments du patrimoine ainsi que des paysages naturels et urbains remarquables caractérisent aussi le territoire.

Malgré le fait que le secteur culturel ait un impact important sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens, qu'il crée des emplois et qu'il contribue au développement de l'économie du savoir et à l'établissement de nouvelles industries, le secteur culturel devra relever plusieurs défis au cours des prochaines années.





4. Enjeux culturels de Lévis

En trame de fond des actions qui seront menées pour relever les défis des prochaines années, huit enjeux se dessinent et concernent l'ensemble des objectifs de chaque secteur d'intervention. Il s'agit de :

1. **L'accessibilité et la participation** : permettre l'accessibilité et la participation de l'ensemble des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle locale en harmonisant les services et les programmes afin d'atténuer les disparités d'intervention sur le territoire.
2. **L'information et la promotion** : rendre l'information et les services accessibles à toute la population et promouvoir les différents programmes et manifestations culturels.
3. **La sensibilisation à la culture** : la Ville de Lévis veut sensibiliser la population à la culture et faire reconnaître auprès de tous les acteurs du milieu l'importance de la contribution culturelle au développement social et économique.
4. **La pratique artistique** : l'accueil et l'émergence de la pratique professionnelle sur le territoire sont des leviers incontournables pour assurer la vitalité culturelle de Lévis.
5. **La mise en valeur des ressources patrimoniales** : au lendemain des regroupements municipaux, renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyennes et des citoyens par la connaissance, la protection, la mise en valeur et la diffusion des richesses patrimoniales de Lévis.
6. **L'identité culturelle de la nouvelle ville de Lévis** : la mise en œuvre du concept nature-culture est porteuse d'unicité pour la nouvelle identité de la grande ville tout en permettant la mise en valeur des caractéristiques distinctives de chacun des quartiers de Lévis.
7. **L'intégration du « penser et agir famille »** : Lévis se voulant la ville de la famille, l'intégration du « penser et agir famille » dans les services et les programmes constitue une voie privilégiée d'intervention pour tous les secteurs de la culture.
8. **Le positionnement de Lévis comme pôle de développement culturel** : positionner Lévis comme pôle de développement culturel de la région Chaudière-Appalaches et du Québec et favoriser la consommation culturelle sur notre territoire.



5. Fondements, principes directeurs et rôles de la Ville

5.1 LES FONDEMENTS

La Ville étant le palier de gouvernement le plus près des citoyennes et des citoyens, elle est interpellée par la population qui lui reconnaît la responsabilité d'intervenir en matière culturelle. Par sa politique culturelle, la Ville de Lévis annonce et proclame que les fondements suivants servent d'assise à son intervention :

- La culture est un facteur d'identité, de spécificité et de différenciation qui permet à la collectivité lévisienne de se définir, de se distinguer et d'affirmer sa personnalité.
- Par ses valeurs intrinsèques, la culture contribue à l'épanouissement individuel et collectif et à l'enrichissement des connaissances.
- La culture est un élément indispensable à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.
- La culture est un levier de développement social, économique et touristique.
- La culture doit être accessible à toutes et à tous.
- La culture favorise le développement du sentiment d'appartenance et de fierté des citoyennes et des citoyens pour leur milieu de vie.

5.2 LES PRINCIPES DIRECTEURS

La Ville de Lévis appuie son intervention sur les principes directeurs suivants qui la guideront dans la prise de décision et dans la mise en place de services et de programmes :

- **La citoyenne et le citoyen, premiers bénéficiaires et acteurs de la vie culturelle locale** : au cœur de la dynamique culturelle de leur ville ils sont des acteurs essentiels de la définition des services culturels les plus adéquats et de la prise en charge du développement de leur communauté qui sera à la mesure de leurs attentes et de leurs besoins.
- **La reconnaissance du rôle du créateur dans la dynamique culturelle** : la culture lévisienne est alimentée aujourd'hui par les forces créatrices de ses artistes et par la contribution des organismes culturels de son territoire qui en sont les porteurs privilégiés.
- **L'accueil et le soutien aux initiatives du milieu** : être à l'écoute des créateurs et des organismes, les reconnaître, les accompagner et les soutenir contribueront au développement de la culture tout en facilitant la réalisation de projets mobilisateurs pour le milieu culturel.





- **La mise en place de conditions favorables à l'exercice de la pratique culturelle** : des sites et des lieux culturels adaptés à la pratique culturelle, adéquatement aménagés et à proximité des citoyens ainsi que des ressources compétentes, appropriées et en nombre suffisant pour rendre des services culturels diversifiés de qualité constituent les éléments de base des conditions favorables à mettre en place.
- **Le respect des spécificités propres à la culture et à chacune de ses composantes** : facteur d'identité pour une collectivité, la culture doit être reconnue pour son caractère distinctif, pour les spécificités propres à son secteur d'application, et ce, dans le respect de ses différences par rapport aux autres secteurs d'activité. Il ne faut pas oublier que chacun des secteurs de la culture a aussi ses propres façons de faire.
- **La concertation et le partenariat avec le milieu** : la Ville de Lévis reconnaît qu'elle a un leadership à exercer pour le développement culturel de son territoire mais elle veut se concerter avec l'ensemble de ses partenaires publics et privés pour l'exercer.
- **La connaissance des nouvelles tendances dans le domaine culturel** : le développement de la culture s'inscrit dans un environnement en constante évolution (technologies de l'information, acquisition de nouvelles compétences, apparition et expansion de nouvelles pratiques culturelles) qui nécessite d'être ouvert aux approches différentes et à l'affût des tendances nouvelles.

5.3 LES RÔLES DE LA VILLE

Afin d'assumer les responsabilités qui lui reviennent, la Ville de Lévis entend jouer les rôles suivants :

- Exercer le leadership requis pour assurer le développement culturel de Lévis et favoriser la concertation des différents intervenants.
- Mettre en œuvre la *Politique culturelle*.
- Rendre accessibles des biens et services répondant aux besoins de la population.



6. Secteurs d'intervention culturelle



La *Politique culturelle* présente l'intervention culturelle à Lévis en quatre grands secteurs. Il s'agit des arts et des lettres, des bibliothèques, du patrimoine et de l'histoire ainsi que du tourisme culturel. Les objectifs pour chacun d'eux sont les suivants :

Les arts et les lettres

- Favoriser l'accès et la participation des Lévisiennes et Lévisiens à la vie artistique et littéraire locale.
- Soutenir la contribution des artistes et des organismes culturels lévisiens.
- Développer le loisir culturel et la formation aux arts et aux lettres.

Les bibliothèques

- Améliorer l'accessibilité des services des bibliothèques.
- Développer des services de lecture et de transmission de la connaissance.

Le patrimoine et l'histoire

- Mettre en valeur la richesse et la diversité des patrimoines de Lévis.
- Protéger les patrimoines naturels de Lévis
- Faire connaître l'histoire de Lévis

Le tourisme culturel

- Favoriser le développement du tourisme à caractère culturel.



6.1 Objectifs du secteur des arts et lettres

6.1.1 FAVORISER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION DES LÉVISIENNES ET LÉVISIENS À LA VIE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE LOCALE

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Mieux connaître les besoins de la population en matière artistique et littéraire.
- Augmenter la fréquentation de lieux consacrés aux arts et aux lettres par les clientèles scolaires.
- Diversifier les programmes d'activité afin de joindre toutes les clientèles.
- Soutenir les manifestations culturelles qui visent à faire découvrir différentes formes d'art et de littérature.
- Augmenter l'information et la promotion des activités artistiques et littéraires auprès des citoyennes et des citoyens.
- Offrir une tarification raisonnable des produits et manifestations artistiques et littéraires.
- Encourager l'implantation d'un réseau d'équipements dédiés et adéquatement aménagés pour la formation, la création et la production artistique et littéraire.
- Consolider les lieux existants et aménager de nouveaux lieux de diffusion.
- Valoriser l'expression artistique des jeunes.





6.1.2 SOUTENIR LA CONTRIBUTION DES ARTISTES ET DES ORGANISMES CULTURELS LÉVISIENS

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Mettre en place des mécanismes de reconnaissance des artistes et des écrivains du milieu.
- Mettre en place des mesures incitatives favorisant l'accueil et l'émergence de la pratique professionnelle sur le territoire.
- Offrir des conditions matérielles et organisationnelles favorables à la création, la production et la diffusion des arts et des lettres.
- Consolider le financement des organismes culturels reconnus par la Ville.
- Faciliter l'utilisation des lieux culturels aux artistes, aux écrivains et aux organismes du milieu.
- Soutenir les initiatives des jeunes, notamment celles des 18-35 ans.
- Accroître la présence des œuvres artistiques et littéraires dans les lieux publics du territoire.

6.1.3 DÉVELOPPER LE LOISIR CULTUREL ET LA FORMATION AUX ARTS ET AUX LETTRES

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Offrir une gamme d'activités de loisir culturel répondant aux besoins de la population.
- Favoriser l'émergence de mandataires du milieu pour améliorer l'offre de formation.
- Soutenir les organismes mandatés par la Ville pour la formation en arts et en lettres.
- Collaborer avec les différents organismes publics et privés de formation artistique et littéraire reconnus pour leur expertise.
- Jouer un rôle conseil auprès des groupes d'ânés dans la mise en place de programmes d'activités culturelles.
- Favoriser la mise en place de programmes ou d'activités de loisirs scientifiques ou techniques afin de sensibiliser la population à ce champ de connaissance.

A photograph of a person sitting at a table in a library, reading a book. The background shows bookshelves and other library patrons.

6.2 Objectifs du secteur des bibliothèques

6.2.1 AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES DES BIBLIOTHÈQUES

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Se doter d'un plan stratégique de développement des bibliothèques.
- Mettre en place dans le réseau un seul système informatique de gestion documentaire.
- Mettre en place des services en ligne.
- Viser la gratuité des services de base des bibliothèques.
- Mettre en valeur la mission et les services du réseau des bibliothèques.

6.2.2 DÉVELOPPER DES SERVICES DE LECTURE ET DE TRANSMISSION DE LA CONNAISSANCE

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Mieux connaître les besoins de la population en matière de services des bibliothèques.
- Accompagner les Lévisiennes et les Lévisiens dans l'acquisition du goût de la lecture, notamment chez les clientèles préscolaire et scolaire.
- Faire la promotion de la lecture.
- Concevoir des activités d'animation qui permettent de découvrir de nouveaux horizons culturels.
- Établir des services adaptés pour des clientèles particulières, notamment celles vivant avec un handicap.



6.3 Objectifs du secteur du patrimoine et de l'histoire

6.3.1 METTRE EN VALEUR LA RICHESSE ET LA DIVERSITÉ DES PATRIMOINES DE LÉVIS

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Se doter d'un plan stratégique relatif à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la diffusion de nos patrimoines.
- Réaliser et compléter les divers inventaires afin de connaître l'ensemble des patrimoines du territoire.
- Accroître, tenir à jour et diffuser nos connaissances concernant les richesses historiques et patrimoniales de Lévis, qu'elles soient archéologiques, naturelles, bâties, vivantes, archivistiques, artistiques, écrites, religieuses, maritimes, ferroviaires, militaires, industrielles, sportives, etc.
- Se doter d'une politique d'utilisation municipale de la Loi sur les biens culturels afin de protéger les bâtiments patrimoniaux et les sites les plus significatifs du territoire.
- Favoriser l'utilisation des bâtiments patrimoniaux à des fins collectives tout en protégeant leur caractère historique.
- S'assurer de la qualité des interventions dans les zones d'intérêt patrimonial.
- Mettre en place un plan d'entretien des bâtiments patrimoniaux qui sont la propriété de la Ville de Lévis.
- Favoriser la revitalisation des vieux quartiers du territoire.
- Sensibiliser la population à la richesse et à la diversité des patrimoines de Lévis.
- Sensibiliser les citoyens à la conservation du patrimoine dont ils ont la garde.
- Favoriser la fréquentation des lieux patrimoniaux, notamment par les clientèles scolaires.
- Encourager l'implantation d'équipements destinés à la diffusion des différents patrimoines, tels que musées, centres d'interprétation et centres d'archives.





6.3.2 PROTÉGER LES PATRIMOINES NATURELS DE LÉVIS

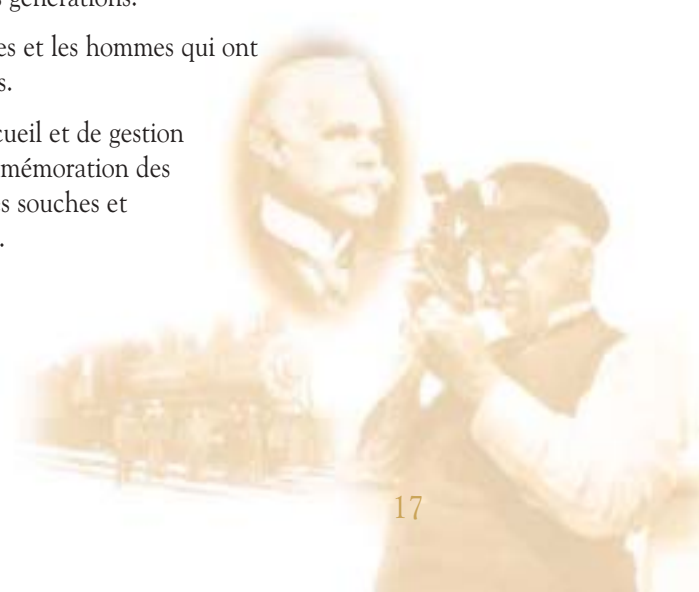
Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Identifier, préserver et mettre en valeur les paysages exceptionnels de Lévis, les boisés ainsi que les rives du fleuve et des rivières.
- Favoriser les accès publics aux différents cours d'eau.
- Encourager et participer aux projets d'enfouissement de fils dans les zones d'intérêt patrimonial.

6.3.3 FAIRE CONNAÎTRE L'HISTOIRE DE LÉVIS

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Mettre à contribution les sociétés d'histoire et de généalogie, les cercles des Fermières ainsi que tous les autres acteurs du milieu pour diffuser notre histoire et nos savoir-faire.
- Concevoir des activités d'animation axées sur notre histoire.
- Favoriser la conservation des fonds d'archives privés, publics et institutionnels.
- Améliorer l'accessibilité des richesses archivistiques et ethnologiques lévisiennes.
- Mettre à profit les personnes âgées dans la transmission de leurs connaissances aux jeunes générations.
- Faire connaître les femmes et les hommes qui ont marqué l'histoire de Lévis.
- Se doter d'un cadre d'accueil et de gestion des interventions de commémoration des regroupements de familles souches et des organismes du milieu.





6.4 Objectifs du secteur du tourisme culturel

6.4.1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME À CARACTÈRE CULTUREL

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Créer des contenus artistiques et patrimoniaux dans l'offre touristique.
- Soutenir la création de produits et d'expériences touristiques mettant en valeur les éléments identitaires de Lévis que sont la nature, la culture et le patrimoine.
- Encourager la forfaitisation et la création de circuits thématiques.
- Améliorer le soutien aux événements à caractère culturel qui bonifient l'offre touristique.
- Promouvoir et faire connaître les attraits culturels à la population lévisienne.



Remerciements

La Ville de Lévis désire remercier les personnes et les organismes qui ont collaboré à l'élaboration de la *Politique culturelle*, notamment les membres de l'atelier thématique « Arts, culture, patrimoine et paysage » qui ont participé à l'exercice de planification stratégique de la Ville et qui ont largement inspiré les travaux de la Commission consultative de la culture.

Les membres de la Commission consultative de la culture tiennent à souligner la contribution significative des artistes, des organismes culturels, du personnel de la Ville ainsi que des citoyennes et des citoyens qui ont participé aux consultations publiques sur la *Politique culturelle*.



Les membres de la Commission consultative de la culture

Sur la photo, dans l'ordre habituel: M^{me} Nathalie Ouellet, M^{me} Lise Brochu-Asselin, M. Pierre Brochu, M. Guy Dumoulin et M^{me} Béatrice Demers.

Monsieur Pierre Brochu
Conseil de la Ville de Lévis
Président de la Commission

Madame Béatrice Demers
Conseil de la Ville de Lévis
Vice-présidente de la Commission

Madame Lise Brochu-Asselin
Conseil de la Ville de Lévis
Membre de la Commission

Monsieur Guy Dumoulin
Conseil de la Ville de Lévis
Membre de la Commission

Madame Nathalie Ouellet
Chef du Service des arts
et de la culture
Secrétaire de la Commission

Les membres de l'atelier thématique « Arts, culture, patrimoine et paysage » ayant participé à l'exercice de planification stratégique de la Ville

Madame Line Boily
Animatrice jeunesse

Madame Martine Bussière
Société historique
de Saint-Romuald

Monsieur Gaston Cadrin
Giram

Monsieur Jean-Luc Daigle
Diffusion Avant Scène
coopérative de solidarité
culturelle

Monsieur Denis Dallaire
Centre d'artistes Regart

Madame Chrystel De Blecker
Tourisme Lévis – Direction du
développement économique

Monsieur Gilles Dupuis
Service de la gestion des
projets de la Ville de Lévis

Monsieur Raymond Gouin
Centre local de
développement de Lévis

Madame Marguerite Lacroix
Club littéraire « Plaisir de lire »

Madame Céline Lemay
Cégep Lévis-Lauzon

Madame Suzanne Mercier
Conseil de la culture Québec et
Chaudière-Appalaches

Monsieur Luc Mercure
Diffusion culturelle de Lévis

Madame Madeleine Ouellet
Orchestre symphonique de Lévis

Monsieur Toma Parent
Culture Style Libre

Madame Suzanne Rochefort
Service des bibliothèques
de la Ville de Lévis

Monsieur Claude Roy
Direction régionale du
ministère de la Culture
et des Communications

Madame Isabelle Roy
Service de la gestion
des projets de la Ville
de Lévis

Madame Isabelle Roy
Unité régionale de loisir
et de sports
Chaudière-Appalaches